

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Ayant donné procuration : 2
Absents excusés : 2
Absents : 2
Exclus : 0

Date de la convocation
10 mars 2023

Date d'affichage
20 mars 2023

Objet de la délibération
ACCEPTATION DU REGLEMENT FINANCIER - TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 15/2023

Séance du 17 mars 2023

MAIRIE de

L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-sept mars à 18h00,

20 MARS 2023

Courcelles-les-Montbéliard

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents: Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN, Sylvie ROULLAIS, Jean-Marc ETIENNEY

Etaient absentes: Sylvie BICHET et Nathalie PEIRO

Etaient représentés: Noëlle PEQUIGNOT et Damien LOCATELLI

Procurations données :

- de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, dans le cadre de l'octroi de la subvention au titre des Territoires Numériques Educatifs, approuver le règlement financier transmis par le département.

Ce règlement a pour objet de définir :

- les rôles et responsabilités du Coordonnateur Financier et des Partenaires ;
- les conditions et modalités de versement de la subvention aux Partenaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement financier du Doubs, dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait certifié conforme,

SOUS-PREFECTURE

24 MARS 2023

MONTBELIARD

Le Maire,
Christian QUENOT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/prefecture
le 22/03/2023
et publication ou notification
28/03/2023